

## Infrastructures routières

# Le projet de schéma national réactif



Cette fois sera-t-elle la bonne ? Après un premier appel d'offres en novembre 2014, le ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique vient d'en lancer un nouveau pour la réalisation de l'étude du schéma national des infrastructures routières à l'horizon 2035.

Page 22

Infrastructures routières

# Le projet de schéma national réactif

Cette fois sera-t-elle la bonne ? Après un premier appel d'offres en novembre 2014, le ministère de l'Equipeement, du transport et de la logistique vient d'en lancer un nouveau pour la réalisation de l'étude de schéma national des infrastructures routières à l'horizon 2035. Ce projet figure parmi les principales recommandations du Plan Route 2035 élaboré en 2013.

## Infrastructures routières

## Le projet de schéma national réactivé

Cette fois sera-t-elle la bonne ? Après un premier appel d'offres en novembre 2014, le ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique vient d'en lancer un nouveau pour la réalisation de l'étude du schéma national des infrastructures routières à l'horizon 2035. Ce projet figure parmi les principales recommandations du Plan Route 2035 élaboré en 2013.

Le projet d'étude du Schéma national des infrastructures routières à l'horizon (SNIR) 2035 se fait attendre depuis deux ans. Il vient d'être relancé par le ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique. Ce dernier vient, en effet, de publier un nouvel appel d'offres pour la réalisation de cette étude qui doit définir les options et les modalités opérationnelles de développement du réseau routier et autoroutier à moyen et long termes. Rappelons que le ministère avait lancé un premier appel d'offres en novembre 2014, mais sans succès. Quel sort sera donc réservé au tout dernier appel d'offres dont l'ouverture des plis est prévue pour le 31 mai prochain ?

Ce projet est d'autant plus important qu'il figure parmi les principales recommandations du Plan Route 2035 élaboré par la Direction des routes en 2013 afin de fixer le cadre dans lequel le réseau routier doit se développer durant les vingt prochaines années. Ce plan, rappelons-le, a été conçu au service notamment de l'ensemble des stratégies sectorielles nationales, en particulier les plans logistique, Maroc vert et touristique et en tenant compte des implications de plusieurs autres plans sectoriels dont essentiellement ceux relatifs aux stratégies portuaire, ferroviaire et aérienne.

Le SNIR 2035 a ainsi pour objet la définition de la stratégie opérationnelle globale d'aménagement sur le volet des infrastructures routières à terme en considérant à la fois le réseau routier gratuit et celui concédé. Il se veut une déclinaison du Plan Route en actions et programmes détaillés, chiffrés et priorisés selon 4 plans quinquennaux à réaliser entre 2016 et 2035.

Selon le ministère, l'étude doit traiter spécifiquement la conurbation de l'axe Kénitra-Rabat-Casablanca-El Jadida dont les besoins sont de plus en plus importants dans un contexte complexe de densification de réseaux, de croissance économique et d'urbanisation. Elle doit également porter sur les besoins en infrastructures routières péni-



Le SNIR 2035 se veut une stratégie opérationnelle globale d'aménagement des infrastructures routières déclinée en plans quinquennaux entre 2016 et 2035.

baines autour des autres grandes agglomérations marocaines. Sur le plan budgétaire, l'étude doit évaluer les financements nécessaires, les modes envisageables de montage financier, de partage de ressources et de contribution des différents partenaires potentiels. Il s'agira en outre d'analyser les possibilités offertes pour la concession du réseau autoroutier et de maintenance des voies express et des grands axes routiers de portée nationale.

Et ce n'est pas tout. L'adjudicataire du marché doit également proposer les mesures de sauvegarde de la fonction de transit et protéger les infrastructures de l'urbanisation, en particulier les voies express, les voies d'évitement, les rocades et les pénétrantes.

Sur le plan réglementaire, l'étude doit lister les textes juridiques régissant le réseau routier nécessitant une révision. Pour ce qui est de la gouvernance, l'objectif est de développer les aspects institutionnels et organisationnels permettant notamment le suivi et l'évaluation du SNIR. À noter que la continuité du réseau avec les pays limitrophes sera intégrée dans l'analyse, entre autres la liaison fixe via le détroit de Gibraltar, l'axe Tanger-Lagos ou encore le réseau maghrébin. ■

Moncef Ben Hayoun

L'étude doit traiter spécifiquement la conurbation de l'axe Kénitra-Rabat-Casablanca-El Jadida dont les besoins sont de plus en plus importants en termes d'infrastructures routières.